



PROCES – VERBAL DU CONSEIL GENERAL DE VAUX,

Séance ordinaire du 15 juin 2011, 20h15.

Monsieur Menzel, Président, salue l'assemblée et ouvre la séance.

Ordre du jour:

1. Appel.
2. Admissions –assermentations, démissions.
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 mars.
4. Préavis no 03 / 2011, autorisation générale de plaider.
5. Préavis no 04 / 2011, autorisation de placer ou d'emprunter.
6. Préavis no 05 / 2011, dépenses imprévisibles et exceptionnelles.
7. Préavis no 06 / 2011, compétence d'aliénation partielle.
8. Préavis no 07 / 2011, acquisitions et achat d'immeubles.
9. Préavis no 08 / 2011, demande d'adhésion au SDIS Morget.
10. Préavis no 09 / 2011, indemnités de la Municipalité.
11. Comptes 2010.
12. Préavis no 10 / 2011, modification des modalités de perception de l'impôt.
13. Communication municipales.
14. Minute du Président.
15. Divers.

Point 1 OJ :

Une fois l'appel terminé nous comptons 29 membres présents et 28 absents et excusés.

Point 2 OJ :

Ce point est sans objet.

<u>Objets :</u>	<u>Intervenant</u>	
Point 3 OJ PV séance 07.03.2011	<i>Mr Menzel</i>	soumet ce document à l'assemblée. Par un courrier adressé à Mr le Président, Mme De Mestral demande une modification de ce PV, page 2 point 5 OJ, en y inscrivant : la notion de rendement de la Municipalité lui donne la nausée, en remplacement de : ce projet lui donne la nausée. Le PV ainsi modifié est accepté par 26 voix et trois abstentions.
	<i>V. Denis</i>	excuse l'absence de notre Syndic, retenu par le décès de son père à Bordeaux.



PROCES – VERBAL DU CONSEIL GENERAL DE VAUX,

Point 4 OJ Préavis 3/11	<i>Fr. Denis</i> <i>L'assemblée</i>	donnera lecture des huit rapports de la commission de gestion concernant les préavis présentés en cette séance par la Municipalité. approuve à l'unanimité « l'autorisation générale de plaider » pour la prochaine législature.
Point 5 OJ Préavis 4/11	<i>H.Nyffenegger</i> <i>J-P Lardet</i>	désir connaître les montants actuellement prêtés à d'autres collectivités. V Denis en donne la liste, pour un total de 3,4 millions. demande quelle est la nature des fonds prêtés. V Denis précise qu'il s'agit uniquement des liquidités, sans toucher aux fonds de réserve.
Point 6 OJ Préavis 5/11	<i>Fr Menzel</i> <i>V Denis</i> <i>H.Nyffenegger</i>	met ce préavis au vote : l'assemblée l'adopte à l'unanimité. donne d'emblée un exemple concret arrivé à l'AVM : une rupture de conduite survient accidentellement, il n'est pas possible que les coûts de cette réparation soient inscrits dans un budget annuel. s'inquiète du nombre de cas recensé annuellement dans notre commune. V. Denis répond qu'aucun cas ne s'est produit lors de la précédente législature. Ce préavis no5 est accepté par 28 voix et une abstention.
Point 7 OJ préavis 6/11		La compétence d'aliénation partielle ne suscite point de grand débat, toutefois Mme Hoffmann désire connaître quel genre de servitude la Municipalité pourrait traiter. V. Denis précise qu'il ne s'agit que des servitudes touchant au domaine communal.
Point 8 OJ préavis 7/11	<i>Le Président</i> <i>V. Denis</i> <i>Ch. Pittet</i> <i>J-P. Lardet</i> <i>C-A Valsesia</i> <i>Le Président</i> <i>Le Conseil</i>	demande à l'assemblée de se prononcer : décision positive unanime. après avoir entendu le rapport de la commission, précise que c'est surtout la rapidité d'action lors d'une transaction qui est intéressante, sans quoi l'affaire risque de nous échapper. relève l'importance d'une telle possibilité, surtout lors d'une vente aux enchères. ne souhaite pas se trouver devant un « fait accompli » tel qu'il le fut lors des transformations de l'immeuble de Reverolle. Il propose donc de supprimer les articles 6 et 7 du préavis (<i>crédit à la Municipalité de 3 millions pour l'achat d'objets immobiliers – soumettre l'objet à la commission ad hoc</i>). souligne à nouveau le besoin de réaction de la Municipalité, tandis que Cl. Gebhard suggère la promesse d'achat, qui pourrait laisser le temps d'une réunion du Conseil général. propose après réflexion le vote par l'assemblée d'un <u>amendement Lardet</u> , soit : suppression des articles 6 et 7 du préavis no 7 / 2011. passe au vote : <u>l'amendement Lardet</u> est rejeté par 22 voix , 3 abstentions et 4 voix pour.



PROCES – VERBAL DU CONSEIL GENERAL DE VAUX,

Point 9 OJ Préavis 8/11	<i>Le Président</i>	demande la détermination de l'assemblée sur le préavis no 7 / 2011, tel que présenté par la Municipalité. Le vote voit cet objet accepté par 25 voix , 2 oppositions et 2 abstentions.
Point 10 OJ Préavis 9/11	<i>Y Schopfer</i>	relève les volumineuses explications des différents comités et commissions ayant planché sur ce projet, et ouvre toutefois la discussion sur notre adhésion à cette nouvelle entité. la parole n'est pas demandée, le Conseil approuve notre entrée au sein du SDIS Morget par 26 voix et 3 abstentions.
Point 10 OJ Préavis 9/11	<i>J-P Guignard</i>	ayant entendu les explications du rapporteur, demande quelle est la somme moyenne des heures de vacations du Municipal. V Denis estime qu'une centaine d'heures par an semble raisonnable, un peu plus pour la syndiculture. Le préavis no 09 / 2011 traitant des indemnités de la Municipalité est approuvé tel que présenté, par 28 voix et 1 abstention.
Point 11 OJ Comptes 2010	<i>Ph Schmidt</i>	demande quelques éclaircissements sur les graphiques « fromages » de la page 20 du document des comptes. V Denis lui donne toutes informations sur les amortissements des immeubles, attributions aux fonds de réserves, les intérêts et ristournes sur impôts.
Point 12 OJ Perception	<i>Fr Menzel</i>	demande le vote sur cet objet ; le Conseil approuve les comptes 2010 par 28 voix et 1 abstention.
Point 12 OJ Perception	<i>V Denis</i>	explique que cette nouvelle modification de notre arrêté d'imposition résulte des bons résultats de nos comptes ; forte de ce constat, la Municipalité renonce à une augmentation de son capital et suggère la voie de la redistribution par une ristourne de 10% pour ses contribuables.
Point 12 OJ Perception	<i>Cl Gebhard</i>	désir connaître la position de l'autorité fiscale ; V Denis explique que cette pratique est tolérée, sans plus. Mr Gebhard souhaite que le contribuable bénéficiaire de ce système ne fasse pas de publicité inutile sur cette situation.
Point 12 OJ Perception	<i>Le Conseil</i>	se détermine unanimentement en faveur du préavis no 10, fixant nos modalités de perception pour l'année 2011.
Point 13 OJ Communic municipales	<i>Y Schopfer</i>	rassure les membres du Conseil sur l'actuelle capacité d'intervention de notre service du feu. En effet les explications données sur le nouveau SDIS Morget par le préavis établi par la ville de Morges pourraient laisser croire à une possible faiblesse de notre système. Il n'en est rien. Y Schopfer annonce la prochaine rénovation et réorganisation de notre déchetterie de Chaniaz. La mise à l'enquête publique aura lieu fin décembre de cette année.



PROCES – VERBAL DU CONSEIL GENERAL DE VAUX,

	<i>Ch-A Valsesia</i>	informe l'assemblée de la mise en place d'un « plan canicule », sur demande du Canton, tout particulièrement à l'intention de nos Aînés. Un courrier leur sera adressé tout prochainement.
	<i>J Stoudmann</i>	annonce que désormais le responsable du chantier de Pierrafuz sera Mr Perret-Gentil. Les travaux devraient débuter mi-octobre et jusque là, la Municipalité se préoccupera particulièrement de la sécurité du chantier. Notre municipal des constructions présente l'implantation et la disposition de notre futur refuge, en la parcelle communale no 70 de Praz-Laffaz, et annonce le dépôt d'un préavis pour une prochaine séance du Conseil début 2012. Quant à la Place Sutermeister, les devis sont maintenant rentrés sous la responsabilité de Mr Philippe Schmidt, et ce dossier d'aménagement sera présenté en fin d'année.
	<i>V Denis</i>	fait part de la nouvelle distribution des dicastères pour cette prochaine législature, visible sur le site internet communal dès le 1 ^{er} juillet, et précise que pour des raisons de suivi et d'efficacité, la vice-syndicature sera assumée par le même Municipal durant toute la législature ; Mr Valsesia est investi de ce mandat. Notre futur Syndic remercie les membres du Conseil ainsi que la commission de gestion qui ont accepté dans leur totalité les nombreux objets à l'ordre du jour. Il relève aussi la problématique de l'alimentation en eau, par l'AVM, et souligne que les restrictions d'utilisation de l'eau sont à respecter tout particulièrement, au vu de l'état critique des nappes de nos fournisseurs.
Point 14 OJ Minute du Président	<i>Mr Menzel</i>	rappelle l'intensité des activités des Autorités lors de la dernière législature, et remercie tous les intervenants pour leur disponibilité. Il se réjouit dès lors d'entamer dans un esprit constructif la période qui va démarrer au premier juillet.
Point 15 OJ Divers	<i>J-P Lardet</i>	insiste sur les mesures à prendre afin d'assurer la sécurité du chantier de Pierrafuz. Il demande aussi que l'accès à la parcelle commune du quartier demeure ouvert pendant les travaux. J Stoudmann assure que les responsables feront tout leur possible.
	<i>J-P Guignard</i>	transmet les remerciements de la Fondation en faveur de la recherche sur les maladies.....qui a pu tenir son assemblée dans notre salle communale.
	<i>Ch Pittet</i>	désire connaître la position de la Municipalité par rapport à la vente du Moulin ; serait-elle intéressée par une acquisition ?



PROCES – VERBAL DU CONSEIL GENERAL DE VAUX,

	<i>V Denis</i>	<p>J Stoudmann lui répond que, ayant analysé l'état des bâtiments, il ne souhaite pas aller de l'avant dans une telle démarche. De plus les exigences liées à l'emplacement du Moulin en zone agricole, donc non constructible, compliquent encore la réflexion. Suivant l'utilisation, il faudrait encore ajouter la problématique des places de parc ; donc clairement pas d'intérêt à ce jour en la forme.</p> <p>précise que ce soir devait avoir lieu la prise de congé de notre Syndic Ph Sutter ; le triste évènement annoncé en début de séance amène la Municipalité à un report de la cérémonie.</p>
--	----------------	--

La séance est levée à 22h , et la soirée se poursuivra par la traditionnelle verrée.

Le Président François Menzel.

Le secrétaire Raymond Stoudmann.